COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 102025 PORTANT RÈGLEMENTATION DE STATIONNEMENT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNCHHAUSEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2211-1 et suivants,

CONSIDÉRANT que les agents techniques de la Commune de Munchhausen procèderont à des travaux d'entretien le 24 avril 2025 au parking de la Sauer,

CONSIDÉRANT qu'aucun véhicule ne devra être stationné sur le parking de la Sauer ce jour-là,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, de prescrire toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

ARRÊTE :

Article 1er
L'accès et le stationnement au parking de la Sauer seront interdits à tout véhicule le jeudi 24 avril 2025 à partir de 7H00 et jusqu'à 16H00, en vue des travaux d'entretien qui seront réalisés par les agents communaux.

Article 2
La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de la Commune de MUNCHHAUSEN.

Article 3
M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Wissembourg,
Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Seltz/Lauterbourg,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :
M. le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
Le Chef de section des Sapeurs-Pompiers de Mothern - Munchhausen,
Le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens,

Et affiché à la Mairie de Munchhausen.

Fait à MUNCHHAUSEN, le 22 avril 2025

MAIRIE DE MUNCHHAUSEN BAS-RHIN

Le Maire,
Sandra RUCK

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20250422-ARR_102025-AR
Date de réception préfecture : 23/04/2025